

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :

Cadastre

Adresse :

Finances
Instruction
Police 2
Travaux 5
Intérieur 2
Economie
Prévoyance
Militaire
Chancellerie 1

3211.mb **PROJET** 4/9/75
d'arrêté présenté par le département
des travaux publics.....

Timbre du Conseil d'Etat ✓

Sautier 3
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit.
Intéressés

Feuille d'avis ?
OUI - NON ✓

Presse ?
OUI - NON ✓

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de trois chemins sur
le territoire de la commune de Versoix.

du

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Versoix du 26 juin
1975 ;

vu le préavis favorable de la commission canto-
nale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères
et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

A R R Ê T É

Il est donné les noms de :

1. Chemin du Nant-de-Crève-Coeur (Nant voisin)
au chemin sans issue, partant de la route des Fayards (RC 34 a)
desservant un ensemble locatif.
2. Chemin de la Papeterie
au chemin, sans issue, partant de la route de Saint-Loup, des-
servant la Papeterie de Versoix et ses constructions annexes.
3. Chemin du Champ-Barbon (lieu-dit)
au chemin, sans issue, partant de la route des Fayards (RC 34 a),
desservant un lotissement de villas.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er novembre 1975.

